

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°68-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 4 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 29 octobre 2025

Affichage Mairie mercredi 29 octobre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	18
	Votants	22

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DU-CARRE Clément donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme BARBET Janique donne pouvoir à Mme THOMAS Murielle.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2025 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal annexé à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le mercredi 29 octobre 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

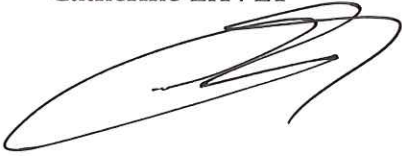
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.
- **A BIEN NOTE** la publication du présent procès-verbal dans la semaine qui suit le conseil municipal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

